

Conformément à la déclaration d'engagement adoptée en juin 2001 lors de la session extraordinaire des Nations Unies sur le VIH / SIDA, le combat contre la stigmatisation et la discrimination est une condition préalable à l'efficacité de la prévention et de la prise en charge du VIH / SIDA. Selon cette déclaration, la discrimination d'une PVVIH constitue une violation grave des Droits de l'Homme qu'il est nécessaire de contrer pour atteindre les buts en matière de santé publique et vaincre l'épidémie du VIH / SIDA

Ce module est conçu pour partager avec les jeunes un ensemble de connaissances et d'informations sur les relations entre les Droits Humains et le VIH / SIDA.

Il s'agira d'aborder les questions relatives à la stigmatisation et à la discrimination suscitées par l'épidémie du SIDA.

Le module se structure autour de 3 thèmes :

CONNAISSANCE DU DROIT À LA SANTÉ

CONNAISSANCE DU VIH / SIDA

STIGMATISATION ET DISCRIMINATION DES PERSONNES INFECTÉES ET / OU AFFECTÉES PAR LE VIH

Chaque thème a pour architecture :

Des objectifs spécifiques

Des techniques pédagogiques

Des supports pédagogiques

LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Objectif de la formation : Contribuer à lutter contre la stigmatisation et la discrimination qui constituent des obstacles à la prévention et à la prise en charge du VIH / SIDA

Nombre de participants : 30 à 35 participants par atelier de formation

Approche pédagogique : chaque session va :

Partir de l'expérience de chaque participant

Faire une réflexion à travers un apport d'informations et de connaissances des facilitateurs.

Fructifier l'apprentissage par le biais de travaux d'ateliers et de jeux de rôles

LES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Le module privilégie les démarches participative et active. Ainsi il comprend :

le jeu

le jeu de rôles

le travail de groupe

l'interaction communicationnelle

l'étude des cas

théâtre – sketches

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES

Padex

Markers

Vidéo projecteurs

EVALUATION

A l'issue de chaque séance, le facilitateur vérifiera si les objectifs de la séance ont été atteints. Au début de chaque journée, et à partir du rapport du rapporteur du jour précédent, le facilitateur aidera les participants à faire la synthèse des connaissances.

A la fin de la formation l'évaluation finale portera sur :

- le niveau d'atteinte des objectifs
- le contenu de la formation
- l'animation pédagogique
- l'organisation matérielle.

Durée : 03 jours par établissement. Le matin 9h30 à 13h30, l'après midi 14h30 – 16h30.

CHRONOLOGIE DE LA FORMATION

1er jour : 9h30 – 11h :

- Présentation des participants
- Objectifs de la formation et des résultats attendus
- Objectif général + Objectifs spécifiques
- Connaître le Droit à la santé
- Connaître le stigmatisation et la discrimination
- Connaître les Droits violés par la stigmatisation et la discrimination
- Sensibiliser et lutter contre les violations des droits humains des personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA

* Pause café : 11h – 11h30

11h30 – 13h30 : Brainstorming sur les Droits humains et sur le droit de la santé

APPORTS D'INFORMATIONS

- Notion de droits humains : les Droits de l'homme sont les droits et libertés que chacun possède dès sa naissance parce qu'il est par essence un être humain. En cela, il vise à établir et à garantir les conditions nécessaires au développement de la personne humaine.
- Le droits à la santé est le droits qu'a chaque être humain de bénéficier d'un bien-être général tant physique que mental et social. En cela il relève des droits économiques , sociaux et culturels et permet à chaque être humain de jouir d'une égale dignité de la part de la société

Pause déjeuner : 13h30 – 14h30

14h30 – 16h30 : travaux d'ateliers sur le projet de loi sur le VIH

- Les participants sont répartis en 2 groupes :
 - Groupe I : Exposé des motifs
 - Groupe II : articles
- En plénière, chaque groupe va dégager et expliquer les droits proclamés dans la partie étudiée.
- En synthèse, le facilitateur dégage les principaux axes de la loi sur le VIH sous forme d'apport d'informations

APPORT D'INFORMATIONS

Synthèse des travaux d'atelier en relation avec le droit à la santé par le facilitateur

2e jour : 9h30 – 11h :

- 9h30 – 10h : - Lecture du rapport du 1er jour
 - discussion /amendements / adoption
 - désignation du rapporteur du jour
- 10h – 11h Brainstorming sur le sida

Pause café : 11h – 11h30

11h30 – 13h30

APPORT D'INFORMATION

Le VIH est un virus qui détruit les défenses du corps. C'est lorsque le corps est infecté par le VIH et qu'il ne peut plus combattre qu'on parle de SIDA. Le SIDA se transmet par voie sexuelle, voie sanguine (transfusion de sang contaminé, objets tranchants et/ou piquants souillés de sang contaminé), de la mère à l'enfant(pendant la grossesse, pendant l'accouchement ou au moment de l'allaitement)

Une personne peut avoir le virus dans le sang sans le savoir et être bien portante. On dit qu'elle est séropositive.

Une personne séropositive peut transmettre le VIH

La maladie du SIDA est chronique et ne se guérit pas. Elle entraîne une lourde prise en charge pour les parents et pour l'Etat. Il n'y a pas de médicaments pour guérir le SIDA, mais les Anti Rétro Viraux (ARV) retardent l'évolution de la maladie.

Cependant, un bon soutien psychologique est bénéfique aux personnes affectées et/ou infectées par le SIDA.

Retenons que le SIDA ne se transmet pas par :

Une poignée de mains, le partage d'habits, de toilettes, de repas, de lit, de lieu de travail.

Pause – déjeuner : 13h30 – 14h30

14h30 – 15h30 : à partir du thème « la marginalisation des personnes infectées et / ou affectées par le VIH/SIDA, le facilitateur demande aux participants répartis en 5 groupes de proposer un scénario qu'ils auront à mettre en scène.

(Le but sera de permettre au facilitateur, après leur prestation, d'extraire les éléments qui lui permettront d'introduire les notes de stigmatisation, de discrimination, c'est à dire les cas de violations des droits de ces personnes. Il pourra éventuellement s'appuyer sur le rapport 2006/2007 de l'ANCS : stigmatisation et discrimination au Sénégal, constats, enjeux et perspectives)

15h30 – 16h30 : prestation des groupes

3e jour :

9h30 – 10h : - lecture du rapport du 2e jour

- discussions / amendements / adoption
- désignation du rapporteur du jour

10h – 11h : synthèse des prestations par le formateur

Cette synthèse sera un prétexte pour le formateur pour apporter des informations sur la stigmatisation, la discrimination et les notions des droits humains.

APPORT D'INFORMATIONS

1) La stigmatisation :

- définition : la stigmatisation est un processus dynamique de dévaluation qui discrédite significativement un individu aux yeux des autres et à ses propres yeux (Parker). La stigmatisation associée au VIH s'appuie sur des pensées négatives déjà implantées notamment le commerce du sexe, la consommation des drogues, l'homosexualité et la transsexualité et les renforce.

- Causes : les causes de la stigmatisation associée au Sida

- Une mauvaise compréhension de la maladie
- Les mythes concernant la transmission du SIDA
- L'influence de l'accès aux traitements
- Un mauvais traitement des informations sur le SIDA par les médias.
- Le fait que le SIDA soit encore incurable.
- Les préjugés et les craintes liés aux questions sensibles d'ordre social comme la sexualité, la maladie, la mort et la consommation de drogue

TYPES DE STIGMATISATION (FORMES)

- L'auto stigmatisation ou stigmatisation ressentie qui est le fait que les personnes infectées ou affectées par le VIH (PVVIH, orphelins, enfants ou famille des PVVIH) intériorisent les réactions négatives des autres et perdent toute notion de dignité et de valeur individuelle.
 - La stigmatisation effective ou discrimination est la dévaluation des PVVIH, de leurs enfants, de leurs orphelins, de leurs familles qui leur refuse toute dignité et toute valeur
- 2) La discrimination :
- Elle est la conséquence de la stigmatisation. Elle renvoie à toute forme de distinction, d'exclusion, ou de restriction arbitraire à l'égard d'une personne dont le statut VIH est confirmé ou supposé positif

Pause café : 11h – 11h30

11h30 – 12h30 : synthèse en plénière

Ateliers : chaque groupe liste des cas de stigmatisation et de discrimination

- 3) Conséquences de la stigmatisation et de la discrimination
- Au niveau familial ou communautaire
 - l'ostracisme
 - harcèlement verbal
 - violences physiques
 - déconsidération
 - commérages
 - déni des rites funéraires
 - Au niveau institutionnel (lieux de travail, services de soins de santé, prisons, etc.)
 - Suivi des soins de santé
 - dépistage du VIH sans consentement
 - violation de la confidentialité
 - attitudes négatives et pratiques dégradantes de la part des professionnels de la santé
 - lieux de travail (à titre d'information)
 - Ecoles (à titre d'information)
 - Prisons (à titre d'information)
 - au niveau national
 - tests obligatoires pour le visa pour certains pays

APPORT D'INFORMATIONS

4) stigmatisation et la discrimination violent les droits fondamentaux de la personne comme le droit à la santé, à la dignité, à la vie privée, à l'égalité devant la loi, et à ne pas subir de traitements ou de châtiments inhumains et dégradants.

En retour, un environnement social qui favorise les violations des droits de l'homme légitime la stigmatisation et la discrimination les relations directes et indirectes qui existent entre l'épidémie du VIH et l'absence de protection des droits de l'homme montre que les violations de ces droits aggravent l'impact du VIH, accroissent la vulnérabilité et font obstacles aux ripostes positives à l'épidémie.

IMPACT

La violation des droits de l'homme que génère la discrimination accroît l'impact de l'épidémie sur les personnes infectées et affectées (ex : l'homosexuel séropositif est obligé de cacher sa sexualité et sa maladie pour ne pas être discriminé, diffuse insidieusement l'épidémie)

VULNÉRABILITÉ

Les gens sont plus vulnérables à l'infection lorsque leurs droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels ne sont pas respectés (ex : avec le système du sororat et du lévirat, l'homme comme la femme ne peut refuser son conjoint)

RIPOSTE :

Lorsque les droits de l'homme ne sont pas respectés (restriction de la liberté d'association ou de parole) il est difficile voire impossible de se mobiliser pour riposter de manière efficace contre l'épidémie.

12h30 13h30 : SIDA et GENRE

-Brainstorming

-Apport d'informations sur le genre et la vulnérabilité

Le genre n'est ni le sexe, ni la femme. Il réfère uniquement au binôme homme femme. Il en constitue la dimension sociale et met l'accent sur les différences qui caractérisent l'homme et la femme et les relations qu'il et elle entretiennent. Le genre en se référant aux rapports sociaux fondés sur le sexe, relève d'une construction sociale, produit de socialisation et produit de l'histoire.

Les rôles de genre sont des comportements acquis dans une société ou une communauté donnée qui déterminent quelles responsabilités, activités et tâches sont perçues comme féminines ou masculines. C'est donc le genre qui explique la vulnérabilité (fragilité innée ou acquise d'un individu ou groupes d'individus) de la femme par rapport au SIDA (revenir sur le sororat, le lévirat, la place dans le foyer, l'organe génital féminin etc...)

Les disparités de genre sont perpétuées par des pratiques et normes sociales (familiales ou communautaires), justifiées par des valeurs, véhiculées par des stéréotypes et codifiées par des lois et même dans beaucoup de pays par la constitution

13h30 – 14h30 : Pause déjeuner.

14h30 – 15h30 : - Suite Sida et Genre

15h30-16h30 : Plénière

-Dégager et recueillir des messages clés pour la mobilisation sociale contre la stigmatisation et la discrimination

16h30-17h

- Evaluation de la formation
- Lecture du rapport final